



### Déclaration liminaire de la CGT CHSCT du 8 novembre 2020

La situation sanitaire en Ile de France est désormais plus qu'alarmante : Paris et la petite couronne ont été classés en alerte maximale. **La propagation du coronavirus est exponentielle, les clusters dans les entreprises se multiplient, les transports sont de plus en plus chargés.** Mais seuls les bars et les salles de sport sont désormais fermés. **Métro, boulot, dodo...** et surtout aucun pas de côté, voilà à quoi ressemble la vie en mode covid !

Le ministre de l'Education nationale et la secrétaire générale ont fait partie de ces décideurs irresponsables qui ont imposé dès le 13 juillet un retour à 100% des agents sur site, alors que le conseil scientifique avertissait des risques importants d'une nouvelle dégradation de la situation sanitaire. Il a fallu attendre la circulaire du 3 septembre pour que le travail à distance soit à nouveau possible dans les régions classées en zone rouge. D'ailleurs la circulaire est assez floue, puisqu'elle indique que le « *travail à distance (hors protocole de télétravail) est recommandé* ». **Nul encouragement ou forte incitation à le mettre en œuvre, alors que tous les indicateurs allaient déjà dans le mauvais sens.** Tout cela s'est traduit par des mises en œuvre extrêmement hétérogènes selon les directions, voire les services ou sous-directions, au détriment des agents.

A notre connaissance, **nous ne disposons d'aucun indicateur chiffré sur le taux de prise de l'incitation au télétravail dans les directions** suite à la note du 3 octobre et il ne nous semble pas qu'un relevé des présences soit à nouveau effectué. Les services de l'Association d'Entraide ont bien voulu nous communiquer l'évolution de la fréquentation de leurs restaurants qui peut fournir un indicateur par défaut : or leurs relevés, même s'ils sont forcément parcellaires, indiquent une stabilisation de la présence sur site et même une légère augmentation par rapport à début septembre : +3% en semaine 3 et +4% en semaine 4. **L'administration n'assure donc pas la limitation de la présence sur site et ne joue pas son rôle de prévention de l'épidémie !**

Pour la CGT, notre ministère n'est pas à la hauteur des risques et des enjeux dans cette crise, avec des conséquences médicales, sociales et économiques extrêmement graves. A ce jour, la situation s'est encore fortement dégradée, mais aucune nouvelle consigne de la part du ministère. **Les retours de l'enquête sur la période du confinement indiquent clairement que la très grande majorité des agents se sont organisés pour assurer la continuité des activités,** malgré une absence de matériels fournis par l'administration, des situations personnelles et familiales parfois compliquées à gérer et de nouvelles urgences à traiter, en plus de l'activité courante. Les personnels ont montré une fois de plus leur engagement au service de leurs missions de service public : faites leur confiance !

Hier 7 octobre est parue une circulaire du ministère de la fonction publique qui invite au renforcement du télétravail notamment dans les zones d'alerte maximale. Elle propose l'application du décret de

2016 relatif au télétravail et notamment ses innovations en matière de recours dérogatoire au télétravail en contexte de crise, « *en raison d'une situation exceptionnelle perturbant l'accès au service ou le travail sur site* ». (article 4).

**La CGT demande au ministère de donner sans tarder un suite favorable aux nombreuses demandes de télétravail**, restées sans réponse à ce jour, en appliquant le décret de mai 2020, au lieu de chercher à en restreindre la portée. Mais elle demande aussi, comme elle l'avait déjà fait lors du précédent CTAC, que la note du 3 septembre soit revue avec des mesures complémentaires, y compris en prévoyant + de 2 jours de travail à distance pour les agents en situation ordinaire : **la circulaire du 7 octobre incite à aller jusqu'à 3 jours de télétravail, allons-y !** Il faut aussi que ces mesures soient suivies d'effet dans les directions et qu'une incitation réelle soit faite au télétravail. Il est nécessaire et urgent de réintroduire des indicateurs de taux de présence maximum sur site ! Il est de la responsabilité de l'administration d'organiser la protection des agents !

Lorsque le télétravail n'est pas possible, cette circulaire recommande des aménagements des horaires d'arrivée pour éviter les heures d'affluence dans les transports publics : la mesure est déjà prévue dans la note de la secrétaire générale du 3 septembre mais elle semble très peu utilisée.

**Il devient urgent de prendre des mesures de protection des agents vulnérables et des agents vivant avec des personnes vulnérables.** Il n'est pas prudent de continuer à faire revenir sur site des agents potentiellement fragiles face au coronavirus. Sur ce sujet, la circulaire du 7 octobre est silencieuse mais rien ne nous empêche d'innover au service de la prévention et de la santé des agents !

Enfin la circulaire du 7 octobre rappelle la nécessité de limiter les interactions sociales sur le lieu de travail et notamment à organiser les réunions de travail en distanciel. **Il est impératif que cette consigne soit relayée.** A titre d'exemple, la DGESIP a ainsi convié lundi dernier l'ensemble de sa direction à une réunion de rentrée dans l'amphithéâtre Poincaré puis à un moment de convivialité. Cette initiative louable en temps ordinaire se révèle extrêmement dangereuse aujourd'hui et risque de faire de la DGESIP un nouveau cluster ! Certes la réunion était organisée parallèlement en visioconférence mais sans indiquer que la présence à distance était à privilégier et l'invitation se concluait d'un « venez nombreux ! » qui nous laisse complètement pantois.

**Monsieur le président du CHSCT, il y va de votre responsabilité et de celle de la secrétaire générale de prendre l'ensemble des mesures nécessaires pour la santé des personnels !** L'administration doit modifier son regard sur le télétravail et faire confiance aux agents en permettant à ceux qui le souhaitent de poursuivre leurs missions sans mettre en danger leur santé et celle de leurs proches.